



MAIRIE de COUME

37 bis, rue Principale
57220 COUME
Tél./Fax 03 87 35 92 67
Mail : mairie.coume@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 18 janvier 2024

Etaient présents :

Mrs : JM-BRUN, R-DECHOUX, G-JAGER, G-MULLER, G-GRESSET, G-HARTARD

Mmes : M-L SCHAUB, V-WEISSE, V-RESLINGER

Absents excusés :

Mme S-KERN
Mrs :JF-MULLER, J-BOUR, D- KREMER

Absents non excusés : A-SCHUTZ

Secrétaire de séance : WEISSE Viviane

La séance est ouverte à 18 heures 00 minutes par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME qui a remercié les conseillers pour leur présence.

L'ordre du jour de la séance portait sur l'examen des points suivants :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 novembre 2023

Le procès-verbal du 23 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2024-01-01 COMPETENCE POLICE DE LA PUBLICITE

Le maire informe le CM du transfert prévu par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 de la compétence « police de la publicité » aux EPCI lorsqu'ils sont compétents en matière de plan local d'urbanisme ce qui est le cas pour la CCHPB. Ce transfert est automatique au 1^{er} janvier

mais les communes membres ont la possibilité de s'opposer à ce transfert dans un délai de 6 mois soit avant le 1^{er} juillet 2024. La commune qui refuse le transfert conservera la compétence. Le maire rappelle que l'exercice de la compétence implique la réception des déclarations relatives à l'installation, le remplacement ou les modifications des supports de publicité, l'instruction de ces demandes, et le cas échéant la prononciation d'amendes, ou de mise en demeure.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas s'opposer au transfert de la compétence « police de la publicité extérieure » à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2024

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-01-02 SUBVENTION FEADER – TERRAIN SYNTHETIQUE

Le Maire rappelle que l'état actuel du terrain annexe en schiste ne permet plus au club local qui compte plus de 130 licenciés de satisfaire à ses obligations en matière d'organisation de rencontres ou d'entraînement sportifs. La réalisation d'un terrain de dimension 60 x 40 en synthétique s'impose au regard des besoins actuels du club et des autres usages (école, périscolaire, etc...)

A ce titre, un devis a été fait par l'entreprise DHR, les travaux sont estimés 258 640€ HT incluant la main-courante et les clôtures réglementaires ainsi que les équipements indispensables.

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

MONTANT DES DEPENSES	FINANCEMENT DU PROJET		%
Travaux (devis DHR du 2/05/2023)	DETR	103 456€	40%
Montant HT 258 640,00€	FEADER	25 864€	10%
	Ambition Moselle	51 728€	20%
	Autofinancement	77 592€	30%
TOTAL 258 640,00€	TOTAL	258 640€	100%

La

commune assumera la charge résiduelle du coût du projet sur ses fonds propres.

Le CM approuve ce projet et le plan de financement qui comporte un accompagnement global de 70% (Etat – Département – Europe) et un autofinancement de 30%.

Le CM autorise le Maire à solliciter la subvention FEADER sur le volet « soutien aux services de base en milieu rural ».

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-01-03 RAPPORT ANNUEL EAU

Le Conseil municipal examine le rapport annuel du service eau potable pour l'année 2022 établi par le Syndicat Mixte des Eaux de Boulay.

Ce rapport qui souligne en particulier l'excellente qualité de l'eau potable livrée aux usagers de la commune n'appelle pas d'observation de la part des conseillers municipaux qui l'approuvent à l'unanimité.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-01-04 TRAVAUX FORESTIERS –AFFOUAGE

M. Raymond DECHOUX, adjoint au maire, indique que les travaux d'exploitation ont pris un retard très important en raison des aléas climatiques. La période de nidification du milan royal contraint par ailleurs les conditions d'exercice de l'activité en forêt. A cet effet, et pour permettre aux affouagistes de satisfaire à leurs besoins en bois, les travaux se dérouleront le long de la route de Niedervisse et dans les parcelles 8-11-13-16-17-18-19-21 soit pour une surface totale de 50 ha 09 ca.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-01-05 CONCERTATION AUTOUR DE LA CREATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COUME

Le Maire informe le conseil des propositions de la commission communale en matière de ZAENR. Ces propositions recensent les possibilités de la commune sur les diverses filières de production d'énergie et constituent la base de la concertation avec la population. Elles seront arrêtées après la phase de concertation.

Le Conseil Municipal adopte la proposition de la commission sur les modalités d'organisation de la concertation publique à savoir :

- Consultation individuelle des exploitants agricole de la commune sous forme d'un questionnaire
- Invitation, par voie de note d'information à l'ensemble des habitants, à venir consulter en mairie la cartographie proposée le mardi 30 janvier de 16h30 à 18h30 et le samedi 3 février de 9h à 11h. Rappel par l'outil Panneau-Pocket. Recueil des observations ou proposition sur place ou par mail. Clôture de la phase de concertation le samedi 10 février2024.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-01-06 NUISANCES SONORES DE LA SALLE DES FETES

La Maire informe le conseil municipal d'un signalement fait auprès de l'Agence Régionale de Santé concernant les nuisances sonores provoquées à l'occasion d'évènements festifs organisés dans la salle socio-culturelle. Nonobstant le caractère isolé de ce signalement et le fait que les normes édictées par le Code de la santé publique sont globalement respectées, le maire indique qu'il convient d'envisager plusieurs mesures visant à améliorer les conditions d'utilisation de la salle en particulier :

- La formalisation dans la convention d'occupation de la responsabilité personnelle de l'organisateur avec un rappel strict des obligations en matière de nuisance sonore
- Une information spécifique à l'attention des musiciens et diffuseurs de musique
- Le refus de location pour des anniversaires de jeunes de moins de 25 ans
- L'installation de sonomètres dans la salle

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du Maire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-01-07 VIE SCOLAIRE – DIRECTION DES ECOLES

Le Maire informe le conseil des lettres du 12 décembre 2023 et du 9 janvier 2024 adressées par le Directeur académique et qui invitent la commune à réfléchir à une réorganisation du tissu scolaire au vu des effectifs. Le Maire indique qu'il a rencontré l'Inspectrice de l'antenne de BOULAY et lui a donné des éléments complémentaires relatifs à l'évolution très positive des effectifs à l'occasion des rentrées de septembre 2024, 2025 et 2026.

Le Conseil souligne le fait que la commune a investi plus de 60.000€ dans l'amélioration thermique des locaux scolaires en 2023. L'acquisition d'ordinateurs portables pour les classes élémentaires en 2024 est programmée en 2024 tout comme des travaux de peintures.

Compte tenu de ces éléments, et de la nécessité de garantir la qualité de l'encadrement et une plus grande disponibilité des enseignants envers les élèves et les familles, le conseil réaffirme son attachement au maintien des deux écoles (maternelle et élémentaire) et de deux postes de Direction à COUME.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DIVERS

Programme des travaux pour 2024

En vue de l'élaboration du budget 2024, le Conseil municipal fait le point sur les projets parmi lesquels : la réalisation du terrain de foot à huit en synthétique, l'équipement informatique des écoles, les travaux de peinture à l'école. Le Maire informe le Conseil du projet du Département de refaire la chaussée dans la traverse du village ; cette opération pourrait nécessiter des travaux communaux. Il fait le point sur l'avancement du dossier lotissement et du projet de couverture de la toiture du vestiaire en panneaux photovoltaïques. Il souhaite également qu'une réflexion soit engagée sur la numérisation des plans du cimetière et sur l'amélioration des illuminations de fin d'année dans la commune.

Repas des anciens

Le Conseil municipal fixe la date du repas des anciens de la commune au dimanche 20 octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Jean-Michel BRUN,

Le Maire

